Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
QUARANTE-DEUXIÈME SESSION
*Documents officiels**

PREMIERE COMMISSION
54e séance
tenue le
mardi 24 novembre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 54e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A PRENDRE A LEUR SUJET (suite)

*Ce présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/42/PV.54
18 décembre 1987

FRANCAIS

87-63322 4576v (F)

53p.

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINTS 71, 72 ET 73 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION S'Y RAPPORTANT ET DECISIONS A PRENDRE A LEUR SUJET

M. OLZVOY (Mongolie) (interprétation de l'anglais) : C'est l'année dernière que les pays socialistes, y compris le mien, ont pris dans le cadre des Nations Unies une initiative extrêmement importante en invitant tous les autres membres de la communauté mondiale à s'engager dans un large dialogue pour jeter les bases d'un système général de paix et de sécurité internationales. Cette initiative est née à la suite d'une évaluation scientifique et réaliste de la situation du monde contemporain prenant en considération les réalités de l'ère nucléaire et spatiale. Les pays socialistes sont partis du fait qu'à l'heure actuelle, les stocks d'armes et les arsenaux de moyens de destruction massive les plus barbares ont atteint des proportions tellement absurdes qu'il sont une véritable menace à l'existence même de l'humanité. C'est en fait toute l'espèce humaine qui est menacée parce que la menace nucléaire a des implications mondiales qui ne sauraient se limiter ni aux frontières nationales ni aux différences idéologiques.

Notre proposition est pour tous sans exception une invitation à regarder au-delà de leurs intérêts de classes étroits et à révolutionner leur mode de pensée politique afin d'assumer la part qui leur revient dans la responsabilité de l'humanité tout entière s'agissant de renforcer la sécurité globale grâce au désarmement. C'est aussi une invitation à agir conjointement et de façon déterminée en faveur de la paix et de la sécurité mondiales, une invitation à travailler ensemble selon une nouvelle pensée politique fondée sur la prise en compte des réalités de l'ère nucléaire et spatiale.

En prenant cette initiative, nous avons montré notre confiance en la sagesse de nos voisins qui partagent la même planète et en leur aptitude à prendre conscience de la nécessité impérieuse de coexister et collaborer en entreprenant en commun des efforts visant à débarrasser l'humanité de la crainte d'une catastrophe nucléaire générale. Il y a bien sûr les autres problèmes communs auxquels est confrontée l'humanité, qui exigent des efforts et des solutions conjoints, à savoir les problèmes relatifs à la protection de la santé, l'alimentation et

M. Olzvoy (Mongolie)

l'approvisionnement énergétique, la préservation de l'environnement et l'exploration pacifique de l'espace extra-atmosphérique. A ce propos, je tiens à souligner que les peuples et les nations du monde ont déjà acquis de l'expérience en s'attaquant aux problèmes mondiaux. La création de notre organisation est l'expression même des aspirations de l'humanité à préserver la paix sur terre et à coopérer dans la paix et l'harmonie.

Les pères fondateurs des Nations Unies ont montré de façon exemplaire comment surmonter les stéréotypes actuels en travaillant ensemble malgré leurs idéologies différentes. Notre initiative repose sur cette expérience historique et s'adresse entre autres à ceux qui ont la responsabilité de la gestion des affaires internationales. Nous les appelons à renforcer la confiance entre les Etats en surmontant les approches conflictuelles et en renforçant les règles de comportement civilisé dans les relations internationales.

S'étant portée coauteur de l'initiative relative à la création d'un système général de paix et de sécurité internationales, la République populaire de Mongolie avance l'idée que dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, tous les Etats, lorsqu'ils définissent des priorités en matière de politique étrangère et de doctrines militaires, devraient partir de l'hypothèse qu'à l'ère nucléaire, la coexistence pacifique entre les nations est devenue non seulement une nécessité, mais encore la condition sine qua non de la survie de l'humanité.

Dans leur Déclaration politique de septembre 1986, les pays non alignés ont souligné qu'il était :

> "... impératif que les Etats renoncent à leur objectif de sécurité unilatérale reposant sur l'armement et choisissent celui d'une sécurité commune par le désarmement (A/41/697, p. 15, par .31)

La Déclaration exprime très précisemment et de manière éloquente l'idée directrice, à savoir que les concepts de sécurité et de désarmement doivent aller de pair et, plus important encore, ne peuvent être que communs et universels. La sécurité ne peut être assurée par des moyens militaires. La reconnaissance universelle de cet important principe et la nécessité d'agir dans ce sens sont devenues une priorité urgente dans le monde d'aujourd'hui.

Il n'est guère besoin de mentionner que dans sa charte, l'Organisation des Nations Unies se donne comme objectif principal de préserver les "générations futures du fléau de la guerre". Mais ma délégation estime que dans les

M. Olzvoy (Mongolie)

circonstances actuelles, cet objectif revêt un sens nouveau; il prend un nouveau contenu. Il exige que soient trouvés de nouveaux moyens d'y parvenir. L'objectif du système global de paix et de sécurité internationales qui est proposé est de renforcer l'efficacité du système de sécurité collectif grâce à l'application stricte, par tous les Etats, des dispositions de la Charte et de construire un monde exempt d'armes nucléaires, libéré de la violence et de la haine, de la méfiance et du soupçon. Le droit de toute nation à la paix et à la liberté doit être reconnu et respecté dans le monde entier. Le recours à la menace ou à l'emploi de la force doit être abandonné. La coopération internationale en vue de trouver une solution aux problèmes urgents qui se posent à l'humanité devrait être renforcée et développée.

La promotion de l'idée de la création d'un système général de paix et de sécurité internationales vise à renforcer davantage encore le rôle des Nations Unies en tant que garant politique de la sécurité universelle. Tel que nous le comprenons, le concept d'un monde exempt d'armes nucléaires et non violent repose sur les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. Il vise à la pleine application des dispositions de la Charte dans les conditions propres à l'ère nucléaire et spatiale. De l'avis de ma délégation, le temps est venu de penser et d'agir ensemble dans le cadre de notre organisation pour prendre des mesures efficaces afin de renforcer à la base la sécurité de tous les pays. Compte tenu de ce qui précède, nous appuyons chaleureusement les idées et propositions avancées par le camarade Gorbatchev dans son article "Réalité et garanties d'un monde sûr" afin d'utiliser efficacement les Nations Unies et ses institutions pour aller vers un monde fondé sur une sécurité universelle pour tous.

Il n'y a donc rien de surprenant à ce qu'une organisation internationale ou une nation fasse de temps en temps un examen critique de ses activités et de sa conduite afin de pouvoir mieux relever les défis qui se présentent à une période historique donnée. La proposition des pays socialistes peut donc être considérée comme un appel à un examen de ce genre afin de mettre à jour ou d'adapter des politiques et des stratégies de paix et de sécurité.

M. Olzvoy (Mongolie)

En tant que concept, la sécurité n'est pas un dogme. La sécurité doit être sans cesse examinée et enrichie dans sa portée et ses dimensions. De ce point de vue, la Déclaration de New Delhi de 1986, signée par les dirigeants soviétique et indien, est, à notre avis, une mesure importante permettant de promouvoir la compréhension de questions clefs liées à la sécurité nationale et internationale dans notre monde interdépendant.

La Mongolie partage pleinement la conviction exprimée dans la Déclaration de New Delhi relative aux principes à respecter pour promouvoir un monde non violent et exempt d'armes nucléaires que le monde forme un tout et que sa sécurité est indivisible. Partant de ce concept, l'Inde et l'Union soviétique ont clairement reconnu qu'ils étaient conscients de la responsabilité commune qui leur incombe quant au destin de l'humanité et dit qu'ils étaient prêts à frayer la voie à une civilisation exempte d'armes nucléaires. Nous considérons les principes de la Déclaration de New Delhi comme un exemple frappant de la nouvelle pensée politique. Nous demandons à tous les Etats de s'associer à l'Inde et à l'Union soviétique pour oeuvrer en commun à l'instauration d'un monde plus sûr et plus juste. A cette fin, les Etats devraient unir leurs efforts en vue d'éliminer la menace de la guerre et d'encourager la coopération pacifique dans tous les domaines.

L'un des principaux objectifs de la proposition des pays socialistes est de promouvoir un dialogue multilatéral efficace dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances afin de comparer et de rapprocher les différents concepts et de chercher en commun les voies et moyens d'assurer une sécurité générale, conformément à la Charte des Nations Unies, en tenant compte des réalités du monde d'aujourd'hui. Le concept d'une sécurité égale pour tous ne pourra être généralement accepté que si tous les Etats font preuve de sagesse et agissent collectivement. Sur la base d'un tel concept, les nations peuvent créer les conditions nécessaires permettant à tous les peuples et à tous les individus d'exercer pleinement et en permanence leur droit de vivre en paix.

Selon nous, le concept de sécurité véritable pour chaque pays doit englober tous les domaines des relations internationales, en particulier les aspects politiques, militaires, économiques, écologiques et socio-humanitaires. Les Nations Unies ont reconnu à plusieurs reprises que le désarmement, la sécurité et le développement sont étroitement interdépendants. En fait, l'un ne peut exister

M. Olzvoy (Mongolie)

sans les autres. Ce n'est que par le désarmement qu'une sécurité égale et mutuelle pourra être assurée. En outre, le désarmement et la sécurité sont la condition sine qua non du développement socio-économique rapide de tous les Etats.

Nous estimons donc que les questions de sécurité internationale devraient être traitées en tenant compte de ces trois éléments interdépendants.

Selon nous, la sécurité égale et universelle des nations du monde ne peut être ni assurée ni garantie sans la réduction ni l'élimination des arsenaux actuels d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Le désarmement, et avant tout le désarmement nucléaire, constitue la base même de la structure future de la sécurité internationale. Dans ce contexte, la Mongolie attache une importance toute particulière aux négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement actuellement en cours. Le Gouvernement de la République populaire de Mongolie et le peuple mongol se félicitent de la prochaine réunion au sommet qui doit avoir lieu entre M. Mikhail Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, et M. Ronald Reagan, Président des Etats-Unis d'Amérique, au cours duquel ils devraient signer un traité historique sur l'élimination de deux catégories d'armes nucléaires et discuter des questions cruciales de désarmement. Nous estimons que la signature de ce traité marquera le début du processus de désarmement nucléaire et espérons que cet instrument ouvrira la voie à la conclusion d'autres accords importants dans ce domaine. La délégation mongole demande à tous les pays de s'associer à ces efforts et à tous autres efforts faits dans ce sens qui, nous l'espérons, rapprocheront l'humanité d'une ère non violente et exempte d'armes nucléaires.

A cet égard, ma délégation estime que les dirigeants du monde doivent, aujourd'hui plus que jamais, envisager un nouveau mode de pensée politique responsable. Ils devraient non seulement reconnaître les graves dangers et les conséquences catastrophiques d'une guerre nucléaire, mais également faire preuve, en premier lieu, de volonté politique et montrer qu'ils sont sincèrement prêts à négocier et à conclure des accords fondés sur les principes d'équité et de sécurité égale. Nous espérons que la prochaine réunion au sommet soviéto-américaine se déroulera précisément dans cet esprit.

Il est bon de dire que nous avons tous été témoins, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, d'événements encourageants qui se sont produits tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de notre organisation, et ma délégation pense

M. Olzvoy (Mongolie)

notamment à la Déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe de l'abstention du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, adoptée récemment par l'Assemblée générale. Le strict respect par tous les Etats des dispositions de cette importante Déclaration contribuera sans aucun doute à nos efforts communs en faveur de la sécurité universelle.

La Déclaration stipule entre autres que :

"Les Etats devraient aussi promouvoir la coopération régionale et bilatérale en tant que moyen important de renforcer l'efficacité du principe selon lequel ils doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales." (A/42/766, annexe, par. 15)

Notre région de l'Asie et du Pacifique, qui s'efforce sur les plans régional et subrégional de promouvoir la paix et la sécurité, a le plus grand intérêt à accroître et à coordonner ses efforts par l'action collective. La Mongolie attache donc une importance toute particulière au renforcement de la paix et de la sécurité dans cette vaste région, grâce à l'exclusion du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales au niveau régional. A titre d'exemple, je voudrais rappeler que la Mongolie a proposé en 1981 la conclusion d'une convention sur la non-agression et le non-recours à la force dans les relations entre les Etats d'Asie et du Pacifique. Mon pays renouvelle cette proposition pour montrer qu'il est prêt à coopérer avec tous les Etats de l'Asie et du Pacifique afin que notre région participe au processus visant l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et de violence.

Pour terminer, je voudrais ajouter que ma délégation espère que la discussion actuelle sur la sécurité internationale et les questions connexes sera une étape importante dans l'élaboration du concept d'un système général de paix et de sécurité internationales.

M. BEJO (Albanie) (interprétation de l'anglais) : La délégation de l'Albanie attache une importance toute particulière aux délibérations sur le point de l'ordre du jour intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", que la Première Commission examine en ce moment. Et ce pour deux raisons très importantes : premièrement, parce que la République socialiste populaire d'Albanie est un pays méditerranéen et que ce qui se passe dans la région l'intéresse forcément puisque, d'une façon ou d'une autre, les événements se répercutent sur tous les pays de la Méditerranée. Deuxièmement, parce que la situation dans la région continue d'être tendue et que de nouveaux problèmes viennent s'ajouter aux précédents, compliquant et exacerbant davantage encore la situation.

Les problèmes importants et graves touchant la Méditerranée ne se sont pas créés d'eux-mêmes et n'ont pas non plus été créés par les peuples méditerranéens qui, historiquement, ont toujours espéré faire de cette mer - qui, géographiquement parlant, relie trois continents - un bassin de communication, de coopération et de paix et qui n'ont cessé d'oeuvrer dans ce sens. Leur désir a toujours été et demeure que les voies d'eau de la Méditerranée servent au transport de marchandises utiles aux peuples de la région et d'autres peuples également et que les bateaux qui sillonnent ces voies d'eau le fassent avec des intentions pacifiques.

Malheureusement, nous sommes contraints de constater que la Méditerranée est loin de répondre aux aspirations de ses peuples. Le bassin est devenu une mer saturée de navires de guerre dont les canons, les fusées et les marines menacent les pays du littoral outre qu'ils font obstacle aux communications pacifiques. A plus d'une reprise, les canons et les fusées dont ces navires sont équipés ont été tirés et des avions ont décollé de ces navires, semant la destruction et la mort dans les pays du bassin méditerranéen.

La présente situation - que personne n'a jamais voulu - dans la région méditerranéenne est due à la présence des flottes des superpuissances et à leur rivalité impérialiste dans le contrôle et l'exploitation de la région, en tant que moyen d'étendre leur hégémonie sur les pays concernés et au-delà du continent européen. L'accroissement de la présence politique et militaires des Etats-Unis et de l'Union soviétique dans ces voies maritimes est la manifestation de leur politique et de leur stratégie d'hégémonie. Avec leur désir forcené de vouloir

M. Bejo (Albanie)

dominer la région méditerranéenne, l'on assiste à un élargissement de leur présence militaire dont le but est de leur permettre de réaliser leurs ambitions impérialistes, de menacer et de dominer les peuples qui défendent la liberté et l'indépendance, peuples qui gênent leurs intérêts et que ces puissances considèrent comme constituant une "menace" pour ces intérêts. Cette présence militaire, qui est devenue un facteur permanent, intervient dans tous les événements politiques dans la région et est devenue la source de tous les conflits et de toutes les guerres locales qui s'y déroulent.

Il ne fait au un doute que ce sont les pays méditerranéens qui, plus que tout autre, ressentent l'effet de l'escalade des activités militaires agressives des superpuissances dans la région. Mais les autres peuples européens ne sont pas très à l'aise non plus lorsqu'ils voient déployer un arsenal militaire aussi énorme à leurs frontières méridionales, lorsqu'ils voient des bâtiments de guerre américains et soviétiques converger de façon provocatrice vers leurs eaux territoriales et vers leurs ports, parfois dans un déploiement de force, parfois dans le cadre de visites "amicales", parfois encore pour se livrer à des activités de subversion. Il est un autre élément dont il faut tenir compte lorsqu'on examine la situation dans la région, à savoir que les conflits locaux et les querres sérieuses autour de la région - tels que les conflits au Moyen-Orient, dans le Golfe et ailleurs - aggravent la situation, la rendent encore plus délicate et explosive et ont souvent des conséquences imprévisibles.

En raison des événements en Méditerranée, toute perspective de paix est totalement illusoire, contrairement à ce que la machine de propagande impérialiste s'efforce de faire croire bien haut. Les buts cachés de cette propagande sont on ne peut plus clairs. Mais à notre avis il est bon de réaffirmer que même les plus optimistes ou les moins réalistes ne sauraient s'accommoder de cette démagogie répétitive ni se laisser tromper par elle. Les peuples méditerranéens savent fort bien ce qu'ils veulent, et ils connaissent le prix à accorder à chaque chose. C'est pourquoi ils ne peuvent prendre pour argent comptant les déclarations et les initiatives touchant la paix et la sécurité dans la région méditerranéenne présentées par ceux-là mêmes qui ont rempli le bassin méditerranéen de leurs flottes de guerre et de leurs bases militaires et qui se livrent frénétiquement à des activités militaires, compromettant gravement la paix et la sécurité de la région.

M. Bejo (Albanie)

La République socialiste populaire d'Albanie, en tant que pays méditerranéen, suit avec une profonde inquiétude l'évolution de la situation dans la région de même que toutes les questions liées à la paix, à la sécurité et à une sincère coopération. Elle a toujours exprimé ses vues et est restée fidèle à sa position de principe dans un esprit de bonne volonté et guidée par l'intérêt suprême de la défense de l'indépendance et de la liberté non seulement du peuple albanais mais des autres peuples méditerranéens. L'Albanie a déclaré ouvertement qu'elle était contre la présence des flottes militaires des superpuissances et leurs politiques de la canonnière et en a exigé le retrait. Comme le Chef du peuple albanais, le camarade Ramiz Alia, l'a déclaré,

> "Compte tenu des récents événements, l'opposition à la présence militaire aux bases et aux navires de guerre des superpuissances en Méditerranée s'impose avec encore plus d'urgence. La République socialiste populaire d'Albanie a déclaré depuis longtemps que leur retrait est la première et la plus importante des conditions nécessaires si l'on veut faire de la Méditerranée une zone de paix, de communication et de civilisation. L'on ne devrait permettre ni aux Etats-Unis d'Amérique ni à l'Union soviétique de mettre le feu aux poudres en Méditerranée et de menacer la vie pacifique, l'indépendance et la souveraineté nationale des pays riverains."

En défendant leur liberté et leur indépendance, en ne permettant à aucun soldat étranger de se trouver sur son territoire ni à une seule base de s'y installer, en refusant l'accès à son littoral ou à ses installations portuaires à tout navire de guerre étranger, le peuple albanais a prouvé de façon concrète son souci de la paix et de la sécurité dans la Méditerranée. L'Albanie est en faveur du développement et de l'élargissement de relations amicales avec tous les pays et peuples méditerranéens.

Ces dernières années, dans un esprit mutuellement partagé, les échanges entre l'Albanie et d'autres pays méditerranéens se sont étendus à d'autres domaines, commercial, culturel et autres, et l'échange de visites entre personnalités politiques et hommes de science a permis à nos peuples méditerranéens de mieux se connaître et de se rapprocher. Les peuples de la Méditerranée, dont l'histoire et la civilisation sont très anciennes, ont beaucoup de choses en commun, et ils peuvent s'enrichir mutuellement non seulement sur le plan économique mais dans d'autres domaines d'intérêt mutuel.

M. Bejo (Albanie)

La République socialiste populaire d'Albanie continuera à accorder toute l'attention voulue à la coopération avec les autres pays de la Méditerranée et à encourager cette coopération, contribuant ainsi à consolider le climat d'amitié et de coopération si cher aux peuples méditerranéens et qui sert aussi bien les intérêts de la paix et de la sécurité de la région que ceux du monde entier.

M. PETROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Le débat animé qui se déroule en ce moment au sein de notre commission a donné libre cours à une foule d'idées et de propositions touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'on entend formuler des réflexions sur l'avenir du monde, les choix sociaux et le caractère des relations internationales. Et il faut dire que ces réflexions sont faites en toute franchise, sans laisser de côté les nombreux problèmes et préoccupations mutuels.

M. Petrovsky (URSS)

Il est aussi tout à fait important que notre débat ne sombre pas dans les reproches et les récriminations réciproques mais qu'il ait pour objectif de rechercher les moyens de rapprocher les points de vue divergents. A notre avis, cette démarche fait partie intégrante du vaste dialogue démocratique qui a lieu à l'heure actuelle dans le monde sur les moyens de sauvegarder la sécurité internationale, un dialogue étayé par des actes concrets et qui a donc acquis une qualité nouvelle.

Des points d'accord très nets, voire des approches identiques, en vue d'assurer la sécurité pour tous sont apparus. Nul ne remet en question l'idée selon laquelle la sécurité générale représente, à l'ère nucléaire et spatiale, la formule la plus achevée de survie. C'est là l'expression d'une nouvelle pensée. Aujourd'hui même, cette pensée se reflète dans la pratique des relations internationales.

Nous partageons les vues exprimées ici sur l'importance que revêt la prochaine réunion au sommet soviéto-américaine, dont on espère à juste titre qu'elle aura un effet positif sur la situation générale de notre planète. L'accord proposé sur l'élimination globale des missiles soviéto-américains à moyenne et à courte portée sera une première étape vers la concrétisation de l'idée de sécurité sans dépendance à l'égard des armes nucléaires. Des milliers d'ogives nucléaires seront effectivement détruites et, pour la première fois dans l'histoire, le mécanisme de destruction des armements sera enclenché. Cela sert indubitablement les intérêts de tous les Etats. Nous y voyons l'amorce d'un mouvement régulier et continu dans tous les domaines du désarmement, qui ne manquera pas d'entraîner des progrès dans d'autres domaines touchant la sécurité internationale pour tous. Nous sommes décidés à poursuivre dans cette voie afin d'aboutir à l'élimination totale des armes nucléaires et d'autres moyens de destruction de masse, en tant qu'élément de la politique mondiale.

Il nous semble qu'un vaste dialogue international et une mesure fondamentale pour résumer de manière conceptuelle de nouvelles idées et propositions qui inaugureraient une période nouvelle de coopération et d'interaction entre les pays, en préservant une sécurité générale et égale pour tous.

La sécurité sur notre planète n'est pas le domaine réservé d'une poignée d'Etats militairement, politiquement et économiquement les plus puissants. Aujourd'hui, la sécurité ne peut plus reposer sur une telle assise. Il nous faut

M. Petrovsky (URSS)

revenir résolument au multilatéralisme. Le monde est proprement saturé d'intérêts divers, et il est nécessaire que nous les rééquilibrions d'une manière qui puisse servir de fondement à la sécurité globale et que nous oeuvrions de concert à l'amélioration sensible de la situation internationale.

Le problème de la sécurité dans le monde d'aujourd'hui est non seulement général et multilatéral, mais multiforme. En d'autres termes, seuls des efforts conjoints, assortis de garanties sûres de non-recours à la violence sous toutes ses formes et manifestations et dans tous les domaines des relations internationales, permettront d'instaurer un monde sûr.

Il est incontestable que la Charte des Nations Unies doit inspirer cette action collective des Etats. Les Nations Unies possèdent également des mécanismes appropriés dans le cadre desquels ces efforts pourraient s'inscrire. En un mot, les Nations Unies disposent de tous les éléments nécessaires pour garantir le fonctionnement sûr d'un système général de paix et de sécurité internationales fondé sur l'équilibre des intérêts de chaque Etat.

La tâche qui est la nôtre aujourd'hui consiste à faire que les buts et principes des Nations Unies se concrétisent et que les mécanismes des Nations Unies de maintien de la paix et de sécurité internationale soient pleinement utilisés. La sécurité, telle qu'elle est prévue dans la Charte des Nations Unies, est le seul système que nous avons créé pour tenir compte de l'interdépendance entre toutes les tendances dans les relations internationales et de la nécessité qui en résulte de résoudre tous les problèmes.

Nous avons constaté avec satisfaction que lorsque cette question a été débattue par le Bureau de l'Assemblée générale à la quarante et unième session, le représentant du Royaume-Uni a proposé d'ajouter à la notion de système général de sécurité internationale le mot "paix", reconnaissant du même coup la nécessité de traduire dans les faits la notion de sécurité énoncée dans la Charte des Nations Unies.

Les divers aspects des affaires mondiales - militaires, politiques, économiques, environnementaux et humanitaires - sont traités aux Nations Unies. Ils sont débattus dans divers organes, comités spéciaux et groupes. Cela dit, il est de toute évidence nécessaire de faire la synthèse de cette oeuvre commune, de développer une approche conceptuelle commune en vue de définir des points de

M. Petrovsky (URSS)

contact, de les consolider et de les développer, et non de mettre l'accent sur les divergences. Il faut dire que jusqu'à présent, aucune étude commune des questions de sécurité de ce genre n'a été entreprise dans le cadre des Nations Unies. Le débat sur un système général de sécurité internationale comblerait cette lacune. En d'autres termes, il conviendrait d'élaborer, dans l'esprit des Nations Unies, une notion collective de sécurité globale comme un tout, en tenant compte des réalités de l'ère spatiale et nucléaire et d'opposer la force de notre pensée à la faiblesse de la volonté, tout en mobilisant cette force aux fins d'actes concrets et pratiques.

Le dialogue sur un système général de sécurité internationale vise à élargir notre approche de la sécurité et à supprimer la méfiance réciproque dans tous les domaines, et pas uniquement militaires et politiques. Nous sommes convaincus que si, grâce à ce dialogue, la communauté internationale parvenait a arrêter une approche systématique à l'égard des problèmes intimement liés de sécurité, elle augmenterait les chances d'aboutir à des solutions réelles dans certains domaines des affaires internationales.

Il convient à ce propos de citer les sages paroles d'un éminent dirigeant politique de ce siècle, Charles de Gaulle, qui, dès 1959, avait déclaré :

"Les conditions d'existence de notre monde exigent un rapprochement moral et une générosité mutuelle entre gens de pensée. Les luttes de doctrines et d'intérêts, parce qu'elles influencent l'évolution de l'humanité, revêtent aujourd'hui plus que jamais un caractère plus général et plus radical à un moment où des moyens de destruction redoutables sont prêts à tout moment et partout à être mis en oeuvre sur notre planète. Face à cette menace universelle pour l'espèce humaine tout entière, la loi de la survie - peut-être est-ce de bon augure? - nous offre à tous un moyen d'être sauvés : la fraternité. L'homme est le centre de tout. Il s'agit de le sauver."

M. Petrovsky (URSS)

Je le répète : en 1959 déjà de Gaulle s'exprimait en ces termes. Des idées semblables à propos de la nécessité d'une approche globale et systématique du problème de la sécurité dans le monde actuel ont été également exprimées au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Ainsi, le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Genscher, a déclaré :

"A l'échelle mondiale et en Europe, nous devons créer des systèmes fiables permettant de maintenir la sécurité sur la base de la coopération, établir également des mécanismes de détection rapide et de contrôle des crises." (A/42/PV.10, p. 57)

De fait, il est absolument nécessaire de mettre en place un tel système et de tels mécanismes, fondés, bien entendu sur la Charte des Nations Unies et établis dans son cadre.

Les auteurs de cette initiative ne proposent pas de système de sécurité entièrement nouveau. Bien au contraire, leur but est de voir le système de paix et de sécurité internationales prévu par la Charte fonctionner de façon efficace grâce aux efforts concertés de tous les Etats. Pour parvenir à cet objectif, point n'est besoin, naturellement, de réviser, soit directement, soit indirectement, la Charte des Nations Unies.

Par ailleurs, nous ne saurions accepter la formulation qui reviendrait à dire : puisque la Charte des Nations Unies existe, restons-en là. En fait, cela équivaudrait à canoniser la Charte des Nations Unies, à en faire une sorte d'idole que nous adorerions le dimanche et dont nous ne tiendrions pas compte les autres jours de la semaine. Une telle attitude à l'égard de la Charte est inacceptable car elle implique la révision de facto de ce document. De même, nous ne pourrions accepter l'idée de supprimer, de modifier, de réécrire la Charte des Nations Unies ou de la remplacer par quelque chose d'autre.

Comme le représentant du Danemark, M. Bierring, l'a déclaré lorsqu'il a pris la parole ici même au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne,

"les auteurs de la Charte ont concentré tous leurs efforts pour fournir les éléments fondamentaux d'un monde sûr, viable et civilisé" (A/C.1/42/PV.49, p. 46)

Un système général de sécurité internationale doit être appelé à utiliser pleinement et, à certains égards, à revitaliser les immenses possibilités de

M. Petrovsky (URSS)

l'Organisation internationale : à savoir réactiver les éléments fondamentaux nécessaires à un monde sûr dans tous les domaines sans exception.

Pour nous, la Charte est la pratique vivante des relations entre Etats, fondée non pas sur le droit de la force mais sur la force du droit. Certes, la voie menant à une telle pratique et permettant de nous éloigner de la situation absurde actuelle où le monde entier est devenu un otage nucléaire est difficile et longue. Mais nous ne devons jamais l'abandonner, nous devons la suivre étape par étape, en réduisant tous les armements au niveau raisonnable le plus bas possible et en faisant des doctrines militaires ainsi que de la structure et du déploiement des forces armées et des armements des éléments exclusivement défensifs. A notre avis, cela peut et doit être fait avant la fin du XXe siècle.

En fait, l'expérience elle-même fournit une réponse convaincante à la question de savoir si travailler sur la notion de sécurité générale correspond ou non à une démarche purement philosophique. Un examen complet et une meilleure approche des possibilités de rendre le monde plus stable doivent être inévitablement suivis d'actes concrets. Dès qu'un véritable processus de désarmement nucléaire sera engagé, les Nations Unies, nous en sommes convaincus, pourront jouer un rôle décisif pour ce qui touche le maintien de la sécurité dans le domaine militaire et donner aux efforts dans ce sens un caractère véritablement multilatéral. Il existe, à cet égard, un potentiel considérable jusqu'à présent inexploité. Pourquoi, par exemple, le Conseil de sécurité ne se saisirait-il pas des problèmes du désarmement nucléaire?

Des actes concrets sont nécessaires non seulement dans le domaine de la limitation des armements mais également dans tous les autres domaines. Il nous semble indispensable que les Nations Unies aient à connaître spécifiquement de chaque situation de conflit. L'unanimité réalisée au Conseil de sécurité sur la question relative au conflit Iran-Iraq et sur les moyens d'y mettre rapidement fin prouve bien qu'il est possible d'adopter des décisions par consensus au niveau multilatéral pour régler des situations de crise.

La nouvelle pensée ne fait pas pour autant l'impasse sur les autres questions touchant à la sécurité internationale. Selon nous, il n'existe aucune situation de crise qui ne puisse être réglée avec le concours des Nations Unies. Cela est vrai de la situation en Afghanistan, en Amérique centrale et ailleurs. Il faut

M. Petrovsky (URSS)

parvenir à une compréhension mutuelle en sachant parfaitement que seule l'application constante du principe de l'équilibre des intérêts, et non pas la volonté d'obtenir des avantages unilatéraux provisoires, peut conduire à des solutions positives. En d'autres termes, un dialogue sur la sécurité internationale globale implique la recherche de démarches communes et l'élaboration de recommandations généralement acceptables sur des questions ponctuelles afin d'en faciliter la solution dans le cadre de négociations spécifiques.

Grâce à l'évolution simultanée dans de nombreux domaines, notamment militaire, politique, économique, humanitaire et de l'environnement, les progrès accomplis dans un domaine devraient rejaillir automatiquement sur d'autres domaines. Nous sommes fermement convaincus que la recherche multilatérale de données conceptuelles généralement acceptables, dans la perspective de mesures concrètes, favorise la démocratisation de la gestion des affaires internationales et la participation de tous les Etats et de la communauté internationale en général, à la prise de décision sur des questions fondamentales.

Il est particulièrement important aujourd'hui, dans les discussions multilatérales, d'accorder la priorité au problème délicat de la sécurité. Selon nous, tout dialogue sur de tels problèmes doit être un dialogue de fond. Il ne saurait y avoir de solutions imposées, ni de hâte excessive, ni d'impératifs catégoriques. Il est indispensable d'oeuvrer sans relâche pour arriver à un consensus et chercher à se rapprocher, progressivement, les uns des autres.

La tendance à élargir les domaines de prise de décisions par consensus s'affirme de plus en plus. Qu'il me suffise d'évoquer l'examen des questions relatives au désarmement au sein de la Commission, au cours duquel, nous le savons tous, 25 des 63 projets de résolution et de décision ont bénéficié de l'appui unanime des Etats. Il est important que cette tendance positive s'étende au plus grand nombre possible d'idées et de propositions émanant des Etats membres et du Secrétaire général. Parmi ces propositions, figure celle du Secrétaire général de créer, au sein des Nations Unies, un centre multilatéral de réduction des risques de guerre.

Notre projet de résolution vise également au consensus, notamment en ce qui concerne les formes de dialogue institutionnel. Il serait utile, nous semble-t-il, de créer à cette fin un groupe d'experts. A notre avis, aucun argument convaincant

M. Petrovsky (URSS)

n'a été avancé à l'encontre de l'idée de la création d'un tel groupe. Cependant, au cours du débat, un certain nombre d'Etats ont exprimé des craintes et ne semblent pas disposés à souscrire à notre initiative. Dans ces conditions, les auteurs du projet de résolution ont décidé de ne pas insister sur la création d'un groupe d'experts. Malgré tout, il nous semble important que le Secrétaire général des Nations Unies ait la possibilité de faire participer au dialogue sur la sécurité générale des personnalités politiques et scientifiques éminentes, ce qui, d'ailleurs, est tout à fait conforme au rapport qu'il a présenté cette année sur les travaux de l'Organisation.

M. Petrovsky (URSS)

Il va de soi que, comme dans toute nouvelle entreprise, des questions se poseront et que l'on exprimera des espoirs et des doutes. En même temps - comme l'expérience de la perestroïka dans notre pays nous l'a appris - il y a des forces qui s'opposent au processus, ce qui est probablement inévitable chaque fois qu'une nouvelle entreprise est lancée.

Au cours des délibérations, la délégation soviétique a également soulevé diverses questions et nous avons été quelque peu surpris de certaines déclarations. Franchement, nous ne pouvons comprendre comment l'idée d'un dialogue ouvert et démocratique sur le problème de la sécurité peut être contestée ici, aux Nations Unies, cette organisation internationale éminemment démocratique. Quoiqu'il en soit, c'est l'impression que nous avons retirée du débat et nous serions très heureux d'être détrompés.

Nous sommes également supris de constater la diversité des opinions exprimées par les Etats et par les sarcasmes qu'ont provoqués ces formes démocratiques de dialogue. On a relevé, par exemple, des nuances dans les déclarations faites par les coauteurs de la proposition concernant un système général de paix et de sécurité internationales : or, dans toute approche conjointe d'une chose nouvelle, il est bien naturel de trouver des nuances d'opinion différentes. Ici, elles ont été considérées en quelque sorte comme un facteur négatif. A mon avis, c'est là une attitude qui ne correspond pas à la notion de discussion démocratique, ou même de démocratie.

Nous sommes convaincus que les divergences d'opinions ne devraient pas dégénérer en polémique assortie d'arguments conçus pour aggraver la situation. Nous avons toujours estimé, et à juste titre, qu'une présentation respectable des positions, même les plus extrêmes, contribue à la clarté et nous aide à mieux comprendre la logique d'un adversaire. Un tel exemple d'attitude respectueuse et pragmatique à l'égard des opinions de l'autre partie a été donné par Mme Margaret Thatcher, Premier Ministre du Royaume-Uni, au cours de sa visite en Union soviétique en avril 1987, pendant laquelle elle a eu l'occasion de présenter son point de vue à la télévision et lors de réunions avec nos compatriotes. Je voudrais saisir cette occasion pour attirer l'attention de M. Birch, le représentant du Royaume-Uni, sur ce fait.

Il est important, à notre avis, de conserver au dialogue son caractère positif, de le rendre plus spécifique et de l'orienter vers la discussion des problèmes existants. Quant à nous, nous ne prétendons pas détenir la vérité ultime

M. Petrovsky (URSS)

et nous sommes disposés à discuter de toutes propositions et initiatives, quelle qu'en soit l'origine. Nous ne souscrivons pas à la logique de l'affrontement lorsqu'elle sert à rejeter une proposition pour la simple raison qu'elle a été présentée par l'autre partie. Avec tous les autres membres, nous sommes disposés à apporter une contribution constructive à l'élaboration conceptuelle et à l'application pratique de toute proposition constructive.

Nous espérons sincèrement que les idées préconçues et la logique d'affrontement seront bannies une fois pour toutes des activités de notre organisation. Nous y attachons une grande importance car, à notre avis, le dialogue sur la sécurité générale est d'une extrême importance. Nous le considérons en fait comme une école de coopération et d'interaction parmi les Etats Membres de l'Organisation, sur une base large et démocratique. Pour nous, c'est une sorte de perestroïka, ou restructuration, et une extension du glasnost aux relations internationales.

Nous espérons qu'à sa présente session, l'Assemblée générale adoptera une décision en faveur de la poursuite et de la promotion d'un dialogue fructueux et démocratique sur la question d'un système général de paix et de sécurité internationales.

M. DJOKIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : L'étude de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale permet à l'Assemblée générale d'exposer la façon dont elle perçoit les questions liées à la sécurité internationale, d'évaluer la situation dans les relations internationales et d'indiquer des moyens de résoudre les problèmes que connaît le monde d'aujourd'hui.

Le tournant auquel nous sommes maintenant parvenus et les nouvelles perspectives qui s'ouvrent dans la voie d'un développement positif des relations internationales ont fait des Nations Unies une instance encore plus importante pour la conclusion d'un accord entre les membres de la communauté internationale sur un pied d'égalité et pour une prise de décision démocratique sur toutes les questions importantes concernant leur avenir commun.

En premier lieu, des résultats concrets dans le domaine du désarmement nucléaire sont à notre portée. L'accord de principe entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique sur l'élimination des missiles nucléaires à moyenne et à courte portée laisse entrevoir de façon réaliste la

M. Djokic (Yougoslavie)

possibilité de faire un pas en avant décisif dans le processus du désarmement nucléaire et classique, et représente une contribution immédiate au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Les progrès réalisés dans les négociations sur les armes chimiques sont tout aussi encourageants. Ces négociations ont fait naître l'espoir de voir se conclure bientôt une convention globale sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques, ainsi que sur la destruction de ces armes d'anéantissement massif.

Il convient de relever en particulier la conclusion satisfaisante de la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, la présente phase finale de la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et les résultats de la réunion des membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés, tenue à Brioni, en Yougoslavie, en juin dernier.

Malgré les progrès réalisés dans certains domaines, les relations internationales actuelles sont encore marquées par de nombreuses tendances négatives. L'affrontement entre les superpuissances continue sans relâche. La politique de bloc, les agressions et l'aspiration à maintenir et à développer sa propre influence et à s'assurer une position dominante dans le monde n'ont pas cessé de sévir dans le monde actuel. Nous sommes témoins de menaces continues à l'indépendance et à l'intégrité territoriales d'Etats souverains, d'ingérence dans les affaires intérieures, d'interventions militaires et d'autres formes de pression dans les relations entre Etats. Les droits fondamentaux des peuples - le droit à l'autodétermination et à un libre choix de développement interne - sont dénigés et bafoués.

La course aux armements continue de suivre sa propre logique et de consommer de vastes ressources humaines, matérielles et technologiques qui sont si nécessaires au développement du monde dans son ensemble. Elle ne perd pas son intensité, mais menace d'entraîner, malgré eux, un nombre toujours plus grand de participants.

M. Djokic (Yougoslavie)

La paix et la sécurité dans le monde sont étroitement liées avec le développement, notamment pour les pays en développement. Aujourd'hui, la majorité de ces pays se trouvent aux prises avec de grands problèmes de développement de la solution desquels dépendent non seulement leur stabilité économique mais également leur stabilité politique. L'élargissement dramatique de l'écart entre le monde développé et le monde en développement est lourd de conséquences imprévisibles. Le fardeau de la dette des pays en développement menace non seulement leur développement économique, il met aussi en danger le processus de la reproduction mondiale.

Les riches et les puissants se préoccupent de leurs propres intérêts, ils souhaitent subordonner le système général des relations internationales à ces intérêts et sont peu disposés à chercher par le biais du dialogue, tout au moins une ébauche de solution aux nombreux problèmes de développement de ceux qui n'ont pas été favorisés par des conditions historiques, politiques et naturelles; cela a entraîné une détérioration permanente de la situation économique des pays en développement, dont les répercussions dans les domaines politiques et de sécurité, se font ressentir de plus en plus fréquemment. A la longue, cela ne peut avoir qu'un effet négatif sur le développement et la sécurité des pays développés eux-mêmes.

Les foyers de crise restent sans aucun doute la source principale d'instabilité et de tension dans les relations internationales, entraînant des conséquences graves pour la paix et la sécurité internationales. Bien qu'on ne puisse laisser de côté les causes historiques, sociales, économiques et autres, il a été prouvé qu'à la base de tous ces foyers de crise, se trouvent la violation de la souveraineté et de l'indépendance, le déni du droit des peuples et des pays à décider librement de leur destin et de la manière d'assurer leur développement intérieur, ainsi que les tentatives de résoudre les problèmes internationaux en suspens par la force et l'ingérence dans les affaires internes.

La situation actuelle est dangereusement compliquée à cause des puissances étrangères qui aspirent à utiliser les contradictions et les conflits existants pour justifier leur propre ingérence et leurs efforts d'imposer des solutions aux crises propres à faire avancer leurs intérêts étroits et leurs buts géostratégiques.

M. Djokic (Yougoslavie)

Il est toutefois évident que le seul moyen d'arriver à une solution durable pour éliminer complètement les fovers de crise existants ne se trouve pas dans la poursuite des rivalités de bloc et de la politique de force mais dans le respect des intérêts authentiques des peuples et des pays et en assurant leur droit légitime à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination. C'est en même temps la seule base acceptable pour obtenir une solution durable de la crise au Moyen-Orient et de la question de Palestine qui est au coeur de cette crise, pour réaliser l'indépendance de la Namibie, éliminer l'apartheid en Afrique australe, trouver des solutions aux questions concernant l'Amérique centrale, la Corée, l'Afghanistan et le Kampuchea ainsi que pour assurer l'indépendance et l'intégrité territoriale, l'unité et le statut non aligné de Chypre.

Récemment, on a intensifié les efforts visant à apporter des solutions politiques à certains foyers de crise dans le monde qui exercent des pressions sur les relations internationales depuis de nombreuses années. Les efforts faits dans ce sens, sont notoires tant aux niveaux bilatéral et régional qu'au niveau international. Voilà encore une preuve que seuls les moyens politiques respectant les intérêts de toutes les parties directement concernées permettront de trouver des solutions qui contribueront vraiment à la stabilité et au développement positif des relations internationales.

En tant que pays européen non aligné, la Yougoslavie s'intéresse tout particulièrement au développement des relations en Europe, continent sur lequel l'affrontement de blocs se fait le plus ressentir. Avec d'autres pays neutres et non alignés, la Yougoslavie s'efforce d'apporter une contribution directe au développement positif en Europe. Nous sommes convaincus que les négociations qui se déroulent à Vienne dans le cadre du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), mèneront à de nouveaux accords tendant à réduire la tension dans cette partie du monde et à promouvoir la coopération parmi les Etats européens. Nous pensons que le document final de la réunion de suivi de Vienne devrait également contenir des dispositions sur la prolongation de la Conférence, sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, dont la tâche est d'élaborer d'autres mesures permettant de réduire le danger d'un affrontement militaire, y compris les activités aériennes et navales.

M. Djokic (Yougoslavie)

La paix et la sécurité en Europe et en Méditerranée sont des questions interdépendantes et étroitement liées. La Méditerranée est une région touchée par la consolidation de la puissance militaire et des armements, foyers de crises et de conflits pouvant avoir éventuellement de lourdes conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Avec d'autres pays non alignés de la région, la Yougoslavie a fait de nombreux efforts pour que la Méditerranée soit une région de paix et de coopération. Une importante contribution aux efforts de ces pays est fournie par les résultats de ladite Conférence ministérielle des membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Brioni et qui a concrétisé le souhait d'ouvrir de nouvelles voies par le biais de l'intensification et de la promotion de la coopération pour résoudre les grands problèmes qui aggravent la situation et provoquent des tensions dans la région.

Le désarmement, le développement, la paix et la sécurité sont des questions dont dépend l'avenir du monde; elles ne peuvent donc pas être résolues au sein du milieu étroit des grandes puissances. Précisément à cause de l'importance de ces questions, tous les pays doivent participer à leur solution, quelle que soit leur taille ou leur puissance militaire. Il ne peut y avoir aucune paix stable dans le monde, si cela dépend uniquement de décisions et de tractations entre les grandes puissances et leurs organisations de bloc. De même, il ne peut y avoir de sécurité internationale stable s'il n'y a pas de sécurité égale pour tous les pays et pour tous les peuples. On a dit à de nombreuses reprises que le relâchement de la tension internationale, pour qu'il soit un facteur positif dans les relations internationales, doit être de nature universelle, c'est-à-dire qu'il doit inclure tous les pays du monde et tous les domaines de relations internationales.

Les Nations Unies demeurent l'instance irremplaçable pour maintenir la paix et la sécurité internationales et pour rechercher des solutions globales à toutes les questions auxquelles elles sont confrontées dans ce monde interdépendant. Nous sommes donc aujourd'hui chargés également de la tâche essentielle de renforcer le rôle des Nations Unies de son importance en tant que centre unique de la coopération internationale visant à réaliser les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale. Cela ne peut se faire que grâce à des efforts conjoints visant à ramener l'examen et la solution de toutes les questions capitales concernant

M. Djokic (Yougoslavie)

les relations internationales sous les auspices des Nations Unies. Lorsque la sécurité internationale est en jeu, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont un rôle spécifique à jouer.

Le Conseil de sécurité est sans aucun doute le principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'efficacité du Conseil de sécurité dans ce domaine et le renforcement de son autorité et de son rôle ont une importance toute particulière, si l'on examine les devoirs qui lui incombent pour ce qui est des actes de prévention et des responsabilités qu'il doit assumer lorsqu'il faut prendre le cas échéant des mesures concrètes, y compris celles énoncées au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Toute proposition tendant à renforcer l'efficacité des Nations Unies et à promouvoir le système de sécurité collective qu'elles représentent doit être examinée avec toute l'attention qu'elle mérite. Cela est vrai aussi des propositions présentées par la Bulgarie, la République socialiste soviétique de Biélorussie, la Tchécoslovaquie, la République démocratique allemande, la Hongrie, la Mongolie, la Pologne, la Roumanie, la République socialiste soviétique d'Ukraine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques qui figurent dans le document A/C.1/42/L.89/Rev.1, intitulé "Système général de paix et de sécurité internationales".

M. Djokic (Yougoslavie)

Comme pour toute autre proposition semblable, c'est l'esprit ouvert et sans préjugé que nous abordons la question. Selon nous, il est positif que les auteurs de cette proposition, lorsqu'ils songent à la mise en oeuvre du système de sécurité qu'ils suggèrent, aient avant tout à l'esprit les Nations Unies et le strict respect de sa charte. Nous avons aussi pris note du fait que cette proposition renferme un nombre d'idées et de suggestions concrètes et intéressantes qui, selon ses auteurs, si elles étaient adoptées, refléteraient plus adéquatement les besoins de la communauté internationale au niveau actuel de développement des relations internationales.

L'aspect général des propositions soumises implique qu'il s'agit de propositions à long terme et leur complexité montre qu'il faut analyser en détail et sous tous leurs aspects toutes les questions qui ont été soulevées, leurs liens communs et leur interdépendance, et qu'il convient, sur cette base, de tirer les conclusions appropriées. Compte tenu de ces considérations, nous sommes, quant à nous, tout prêts à participer à cet examen.

M. MURIN (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : Le débat qui se déroule cette année à la Première Commission en ce qui concerne la sécurité internationale et la façon de la garantir de manière fiable a sans aucun doute fait surgir un certain nombre de nouvelles idées qui enrichissent considérablement le vaste dialogue international sur ces questions. L'intensité et le caractère ouvert de la discussion ont confirmé à nouveau l'importance particulière que les Etats Membres et les Nations Unies accordent à une solution constructive de l'ensemble des problèmes clefs de la sécurité internationale sur la base et dans le contexte de la Charte des Nations Unies.

La confirmation des buts et principes de la Charte en tant que base d'édification d'un monde sûr dans les conditions actuelles et la nécessité de la mettre en oeuvre forment l'idée maîtresse de nos débats. Nous sommes convaincus que c'est précisément dans cette union que la viabilité de ce document mondial et l'importance durable de ses principes se trouvent réaffirmés. Nous sommes essentiellement d'accord aussi sur le fait que les buts et principes de la Charte n'ont pas toujours été l'élément dominant des politiques de sécurité des Etats, comme le prévoyait la Charte. Dans ce contexte, nous reconnaissons tout à fait que la paix et la sécurité sont menacées par le comportement des Etats dans les

M. Murin (Tchécoslovaquie)

relations internationales et que cela n'est en aucun cas dû à des carences de la Charte. Plus les actes concrets des Etats dans leurs relations mutuelles s'écartent des normes fondamentales généralement reconnues de la vie internationale, et plus elles vont à l'encontre de ces normes, plus l'ensemble de la structure de la paix et de la sécurité internationales devient fragile.

Le but ultime de la Charte est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Pendant les 42 ans d'existence de la Charte, les conditions préalables à la réalisation de cet objectif commun ont considérablement évolué.

Dans les conditions actuelles, compte tenu de la complexité de plus en plus grande de tout le système des relations internationales, de l'existence des armes nucléaires ainsi que d'autres nouveaux facteurs qui influencent l'évolution de la situation internationale, le fonctionnement global de l'ensemble du système de sécurité collective est d'une nécessité qualitativement plus grande qu'il ne l'était par le passé.

Malheureusement, la création d'alliances militaires qui s'affrontent a déplacé le centre de gravité des efforts des Etats en vue d'assurer leur sécurité nationale et l'a éloigné encore davantage du système de sécurité collective globale consacré dans la Charte.

Au lieu de la sécurité collective prévue dans la Charte, d'autres mécanismes de sécurité, et avant tout des structures de sécurité militaire reposant sur la force, n'ont cessé d'être renforcés avec toutes leurs contradictions et leurs antagonismes inhérents. Les véritables possibilités d'une mise en oeuvre suivie et générale des buts et principes de la Charte, ainsi que le rôle efficace des Nations Unies en tant qu'instrument universel de la sécurité globale s'en sont donc trouvés considérablement restreints.

C'est surtout à la suite de cela que les graves problèmes de sécurité auxquels font face environ une centaine de nouveaux Etats indépendants créés depuis l'adoption de la Charte, n'ont pas été examinés de manière adéquate. La sécurité de l'humanité est directement menacée par la division du monde en pays pauvres et pays riches, ces derniers se voyant contraints de subir les lourdes séquelles de l'époque coloniale en même temps qu'une exploitation néo-coloniale. Les relations internationales sont ainsi de plus en plus exposées à des tensions sociales et économiques croissantes.

M. Murin (Tchécoslovaquie)

Des différends et conflits internationaux graves ont surgi et continuent de surgir dans diverses parties du monde - au Moyen-Orient, dans le golfe Persique, en Amérique centrale, en Afrique australe et dans d'autres pays du monde - qui risquent de se transformer en confrontations globales.

Les tendances négatives qui apparaissent dans le domaine de l'environnement et l'insuffisance de normes adéquates régissant le comportement des Etats dans ce domaine d'activités finissent par aggraver également les tensions dans les relations internationales. En outre, des possibilités importantes et empreintes de réalisme, qui auraient peut-être permis de résoudre efficacement tous les problèmes cruciaux de la sécurité mondiale et d'éliminer leurs causes, sont souvent restées inexplorées.

C'est pourquoi, afin de résoudre tous les problèmes fondamentaux du monde contemporain, nous pensons qu'il est d'une importance extrême et vitale pour nous tous d'élaborer un tel modus operandi qui empêcherait sûrement ces contradictions de se transformer en affrontements et ferait de leur solution un facteur positif qui permettrait le développement harmonieux de la civilisation tout entière.

De l'avis des pays socialistes, la voie aboutissant à ce modus operandi par la création d'un système global de paix et de sécurité internationales est celle que nous devons choisir, et c'est précisément celle qui fait l'objet de nos délibérations actuelles.

A notre avis, la création de ce système devrait être, avant tout, un processus de transition progressive d'une sécurité fondée sur l'équilibre des armes nucléaires et d'autres instruments de force, à une sécurité fondée sur la Charte et garantie par la communauté internationale. En d'autres termes, nous l'envisageons comme un processus de mise en oeuvre systématique des objectifs fondamentaux de la Charte dans les conditions actuelles radicalement différentes, qui reposerait sur les normes fondamentales du droit international.

Du point de vue historique, les efforts visant à mettre en oeuvre l'objectif principal de la Charte n'ont pas cessé au moment de son adoption. Bien que manquant de la rapidité et de l'énergie voulue, ils se reflètent dans l'élaboration de tout un système de documents internationaux importants visant à harmoniser l'activité des Etats dans différents domaines de la vie internationale, dans la mise au point et la codification du droit international ainsi que l'amélioration progressive des procédures de travail des Nations Unies et de ses organes principaux.

M. Murin (Tchécoslovaquie)

Parmi les documents les plus importants figure également la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale dont l'adoption à l'unanimité, il y a 17 ans, a été un jalon précieux dans l'élaboration d'une conception moderne de la sécurité internationale et du renforcement de la coopération entre les Etats dans ce domaine.

La mise en oeuvre de cette déclaration est également un point important de l'ordre du jour de notre commission et ses dispositions nous donnent des critères objectifs pour l'examen des problèmes de la communauté internationale relatifs à la sécurité internationale, y compris le règlement juste et pacifique des conflits et différends internationaux menaçant la paix et la sécurité internationales.

La Déclaration a été un nouveau pas important dans la voie que nous devons suivre, qui devrait nous mener à un système général de paix et de sécurité internationales.

A l'heure actuelle, l'un des principes internationaux les plus importants est précisément la solution de tous les différends par des moyens exclusivement pacifiques et le caractère inadmissible de la menace ou de l'emploi de la force dans les relations internationales.

C'est pourquoi l'élaboration, cette année, du projet de déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe de non-recours à la force dans les relations internationales est une réponse concrète à la nécessité de renforcer la paix et la sécurité internationales dans les conditions propres à notre ère spatiale et nucléaire. A notre avis, la déclaration adoptée récemment à l'unanimité par l'Assemblée générale est l'expression d'une prise de conscience de plus en plus marquée de la responsabilité commune des Etats dans la préservation et le développement des relations pacifiques et cordiales de coopération et l'expression d'un réalisme plus grand dans les relations internationales.

Nous sommes convaincus que la Déclaration adoptée sur le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la force dans les relations internationales occupera une place de choix parmi les documents grâce auxquels l'Assemblée générale aura contribué ces dernières années au renforcement de la base juridique et politique de la sécurité internationale.

Dans ce contexte, nous tenons une fois de plus à dire combien nous apprécions les progrès réalisés dans l'élaboration d'une déclaration sur la prévention des conflits et différends internationaux, dont l'adoption pourrait nous donner une nouvelle composante importante d'un système de sécurité collective efficace.

M. Murin (Tchécoslovaquie)

Des idées nouvelles sur la solution des problèmes relatifs à la sécurité internationale, problèmes qui sont tous liés entre eux, se sont fait jour également à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui a eu lieu cette année, ainsi que dans son document final dont la mise en oeuvre devra, à notre avis, jouer un rôle important dans le développement de la sécurité internationale générale. L'on reconnaît de plus en plus l'importance pour la sécurité générale d'idées telles que la préparation des sociétés à vivre dans la paix et l'esprit de bon voisinage.

Il est donc parfaitement naturel, compte tenu des événements qui se sont déroulés, qui tous sont influencés par les exigences de notre époque contemporaine, de constater une intégration de plus en plus grande des démarches et une volonté plus forte de considérer dans leur ensemble les problèmes de la sécurité internationale sous tous leurs aspects. La notion de système général de paix et de sécurité internationales exprime précisément cette pensée. C'est une notion intégrée qui place tous les instruments permettant de renforcer la paix et la sécurité internationales à un niveau qualitativement plus élevé, ce qui devrait permettre un meilleur fonctionnement de chacun d'entre eux et assurer le développement dynamique du système dans son ensemble.

Au cours du débat, certaines voix se sont fait entendre, exprimant la préoccupation de savoir si la création d'un système général de paix et de sécurité internationales, dont la composante essentielle serait par ailleurs l'élimination des armes nucléaires, ne mettrait pas en danger l'intégrité de la Charte.

Nous ne cacherons pas que le but du système général est de créer un modèle de relations internationales de nature à favoriser la transition vers un mode exempt d'armes nucléaires et de violence. Nous sommes convaincus que ce but non seulement n'est pas en contradiction avec la Charte mais qu'il s'agit plutôt d'un retour à la Charte qui devrait lui rendre sa primauté dans la structure de sécurité générale, place qui lui revient de droit.

C'est précisément la raison pour laquelle nous avons de sérieux doutes quant à la logique de ceux qui insistent sur l'intangibilité de la Charte tout en insistant sur le fait que les armes nucléaires sont indispensables en tant que moyen d'atteindre prétendument les objectifs de la Charte, comme si les armes nucléaires, du point de vue d'un système général de sécurité internationale, étaient un

M. Murin (Tchécoslovaquie)

complément et non pas une contradiction de la Charte. Nous tenons à exprimer notre conviction que tous les Etats, dans l'intérêt de la sécurité générale et de leur sécurité propre, devraient progressivement abandonner les options militaires de sécurité qui ne font que déstabiliser cette dernière et retourner au modèle de sécurité collective générale que prévoit la Charte et qui se fonde sur celle-ci.

La proposition de créer un système général de paix et de sécurité internationales, comme nous l'avons déjà dit, est une notion tout à fait ouverte. C'est pourquoi elle ne saurait s'inscrire dans des limites rigoureuses qui restreindraient la possibilité des Etats d'exprimer leurs propres intérêts spécifiques et leurs idées quant à sa formulation. Elle n'est pas non plus limitée par un choix artificiel de principes ou de questions spécifiques relatives à la paix et à la sécurité internationales ni par quelque situation de conflit que ce soit.

A ce stade, ceux qui ont pris cette initiative partent de la nécessité d'engager un très vaste dialogue démocratique international sur toute la gamme des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, sur la base duquel il serait possible de s'atteler à l'élaboration et à la mise en oeuvre progressive, de façon concrète, du système proposé. Dans l'intérêt d'un tel dialogue, ils sont disposés à avoir recours, sous réserve de l'accord des autres Etats Membres, aux procédures existantes dans la pratique des Nations Unies.

Dans le projet de résolution A/C.1/42/L.89/Rev.1 qui a été distribué ce matin, les auteurs proposent que le Secrétaire général étudie la possibilité d'organiser un échange de vues avec l'assistance de personnalités éminentes sur la création d'un système général de paix et de sécurité internationales et qu'il fasse rapport à ce sujet à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. A notre avis, cette façon de procéder permettrait de concerter les points de vues sur les orientations principales ainsi que sur les méthodes les plus efficaces pour examiner à l'avenir cette question de la sécurité générale.

M. Murin (Tchécoslovaquie)

A cet égard, plusieurs délégations ont dit de façon convaincante à notre Commission qu'il conviendrait que tous les Etats Membres se voient donner pleinement l'occasion de participer d'emblée à l'élaboration du système général de sécurité. C'est dans cet esprit que le représentant de Singapour a dit hier :

(L'orateur cite en anglais)

"puisque nous parlons ici de principes politiques fondamentaux, principes touchant à la vie de chacun des Etats Membres, nous pensons que chaque Etat Membre devrait pouvoir participer pleinement au développement de cette proposition." (A/C.1/42/PV.52, p. 34/35)

(L'orateur poursuit en russe)

La délégation tchécoslovaque se félicite de ces observations qui montrent qu'un intérêt véritable et constructif est accordé à l'instauration d'un dialogue international productif sur un système général de sécurité internationale et estime qu'elles méritent d'être prises pleinement en considération dans un esprit non moins constructif. Si un accord se fait dans ce sens, nous pensons que l'on pourrait envisager la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la sécurité générale, car notre assemblée, qui réunit la participation la plus large au plan international, est l'instance qui se prête le mieux à l'examen sérieux et approfondi de cette question.

Au cours du débat et dans leur aide-mémoire, les auteurs de la proposition ont présenté leurs vues sur la portée et les grandes lignes de ce système général de sécurité internationale et ont dit qu'ils étaient tout à fait réceptifs aux idées que pourraient leur présenter les différents Etats Membres de l'Organisation. La délégation tchécoslovaque est convaincue que la discussion et sa teneur ont permis d'établir des bases solides pour parvenir au consensus souhaité.

M. MAKSIMOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) (interprétation du russe) : La délégation de la RSS de Biélorussie prend la parole aujourd'hui en sa qualité de coauteur de la proposition d'élaboration d'un système général de paix et de sécurité internationales, présentée en 1986 aux Nations Unies par un certain nombre de pays socialistes.

Ni à ce moment-là ni aujourd'hui les auteurs de cette proposition n'ont eu l'intention d'imposer aux autres pays, à nos partenaires dans l'examen de cette question, des schémas rigides ou des solutions toutes faites.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

Cette initiative est en fait une invitation au dialogue - à un dialogue très vaste, multilatéral, démocratique et, ce qui est plus important encore, libre de toute idée préconçue - sur une question primordiale, celle de savoir ce que sera la communauté internationale à l'avenir.

La proposition des pays socialistes s'inspire de deux facteurs : une analyse de la situation actuelle dans le monde et des réflexions sur la manière dont une sécurité véritablement fiable pourrait être définie dans les circonstances actuelles.

L'humanité est arrivée à une étape de son développement où la nécessité historique d'un choix est devenue parfaitement évidente : soit nous continuons à errer dans le labyrinthe des impasses nucléaires, qui a toutes les chances de se transformer en sarcophage, soit nous traçons une voie bien définie, où la circulation serait dûment réglementée, dans laquelle nous nous engageons ensemble pour aller vers un monde de plus en plus sûr.

Parmi les facteurs qui sont devenus particulièrement importants dans l'évolution de la situation internationale, l'interdépendance croissante du monde est au premier plan. C'est là non seulement une réalité incontestable de la vie contemporaine mais une réalité qui s'affirme, et c'est là un processus naturel. En outre, l'interdépendance du monde actuel s'étend à ses dimensions principales qui sont l'interdépendance des Etats et l'interdépendance des principaux domaines des relations internationales.

Ce facteur nous amène à prendre conscience d'une autre prémisse logique immuable : dans un monde interdépendant, la sécurité de certains Etats ne saurait être sauvegardée au détriment de celle d'autres Etats. Une telle démarche ne peut créer qu'une sécurité imaginaire, une illusion de sécurité qui, en réalité, mettrait en péril la sécurité générale. L'expérience acquise par l'humanité depuis la deuxième guerre mondiale, ainsi que la vanité de toute tentative de sauvegarder la sécurité par des moyens militaires et techniques nous en convainquent. Entre ces deux variables - le niveau des armements et le niveau de la sécurité dans le monde - la dépendance est inversement proportionnelle.

L'importance vitale, au sens propre de ces mots, de l'enchevêtrement de tous ces aspects des réalités contemporaines que j'ai mentionnés apparaît de plus en plus clairement dans le contexte d'un autre facteur, de nature générale lui aussi,

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

à savoir l'existence d'une menace nucléaire et spatiale qui nous concerne tous et qui remet en question l'avenir de l'humanité en tant que civilisation et même en tant qu'espèce.

La prise en considération de ces facteurs joue un rôle clef dans le développement des principes de base de l'initiative conjointe des pays socialistes. Ce dont nous avons besoin c'est d'une notion de sécurité internationale et d'un système de sécurité susceptibles de garantir une sécurité véritable, non imaginaire. La RSS de Biélorussie est fermement convaincue que l'idée d'un système général de paix et de sécurité internationales vise précisément cet objectif. Ses racines, qui sont profondément reliées aux réalités de notre époque et qui nous assurent, par conséquent, une base fiable, trouvent leur origine dans l'analyse suivante des principaux facteurs clefs.

Les Etats devraient se laisser inspirer en priorité par les intérêts universels de l'humanité. Une sécurité véritable ne peut être que générale. Tous les Etats ont le même droit à la sécurité. La sécurité ne peut être garantie que par des moyens politiques. Un système de sécurité doit être doublement général : il devrait s'étendre à tous les Etats, petits et grands - et être édifié grâce à leurs efforts collectifs - et devrait s'étendre à tous les principaux domaines des relations internationales.

Maintenant, la question se pose de savoir quelle serait l'instance la plus appropriée pour commencer l'édification conjointe de la sécurité véritable. Nous sommes convaincus que cette instance est l'Organisation des Nations Unies. Voilà précisément pourquoi l'initiative des pays socialistes a été présentée ici même.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

En fait, les Nations Unies sont tout à fait à la hauteur pour relever le défi que représente l'élaboration d'un tel système de sécurité générale. Les Nations Unies sont une organisation universelle, de par leur composition et de par la gamme des problèmes internationaux dont elles sont saisies. Tous les Membres de l'Organisation participent à ses travaux sur un pied d'égalité. Les Nations Unies disposent d'une expérience considérable dans le domaine du maintien de la sécurité. La Charte des Nations Unies est un code universel des relations internationales. La notion de système général de paix et de sécurité internationales, qui, par définition, devra être créé grâce aux efforts collectifs des Etats, n'est nullement incompatible avec le système de sécurité collective prévu par la Charte des Nations Unies. Bien au contraire, puisque le but d'un tel système est de donner effet à toutes les idées et dispositions du système de sécurité collective dans le contexte des réalités de la fin de ce deuxième millénaire.

Je suis sûr que chacun présent dans cette salle reconnaîtra que le système prévu dans la Charte n'a pas jusqu'à présent, à notre grand regret à tous, fonctionné comme il aurait dû. Ce dont on a besoin, c'est d'un effort renouvelé de la part des Etats et de nouvelles approches pouvant conduire à l'établissement d'un mécanisme efficace dans le domaine de la sécurité, sur la base de la Charte des Nations Unies et dans son contexte. C'est précisément le type d'approche que proposent les pays socialistes. A notre avis, il est nécessaire de renforcer sensiblement et véritablement le rôle des Nations Unies en tant qu'instance universelle du monde contemporain. Les Nations Unies devraient devenir un véritable centre d'harmonisation des actions des Etats, ce qui leur permettrait de traduire dans les faits le potentiel de leur charte et, en dernière analyse, d'assumer graduellement les fonctions de garant d'une sécurité générale fiable pour tous les Etats et tous les peuples.

La RSS de Biélorussie note avec satisfaction que la prise de conscience de la nécessité d'une sécurité générale s'ancre de plus en plus fermement et qu'elle commence à se faire sentir de façon concrète. C'est de dont témoignent des documents bilatéraux tels que la déclaration soviéto-indienne sur un monde exempt d'armes nucléaires et non violent, les documents du Mouvement des pays non alignés et de la Commission Palme, le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement et les nombreux projets de résolution adoptés par la Première Commission pendant la première étape de ses

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

travaux, qui vient de prendre fin et qui était consacrée aux problèmes du désarmement. En témoignent également la Déclaration, adoptée à l'unanimité, sur le renforcement du principe de l'abstention du recours à la force dans les relations internationales.

Dans tous les aspects de l'élaboration d'un système général de sécurité internationale - politique, militaire, économique, écologique et humanitaire -, les pays socialistes ont présenté, individuellement et conjointement, toute une gamme de propositions sérieuses, spécifiques et de vaste portée. Nous n'avons pas l'intention aujourd'hui d'entrer en détail dans le fond de ces propositions spécifiques étant donné que la plus importante d'entre elles a déjà été décrite dans les déclarations prononcées par le Ministre des affaires étrangères de la RSS de Biélorussie, M. Gurinovich, au cours du débat général de l'Assemblée générale, le 8 octobre dernier, et lors de la séance de la Première Commission du 19 octobre dernier, ainsi que dans les déclarations faites par nos représentants dans les grandes commissions compétentes. La tâche qui attend la Première Commission à ce stade est plus vaste et c'est pourquoi nous nous efforçons dans la mesure du possible de mettre en relief les éléments que nous considérons les plus importants des tâches à entreprendre dans chaque domaine et de souligner les aspects principaux de la promotion de la sécurité générale.

S'agissant des domaines militaire et politique, nous sommes convaincus de la nécessité de l'abandon des idées périmées sur les moyens de garantir la sécurité nationale. La sécurité par le désarmement, voilà le programme que notre époque exige. L'Union soviétique et les pays socialistes ont avancé des propositions spécifiques, accompagnées d'un calendrier, pour la mise en oeuvre d'un tel programme, en vue d'aboutir à l'élimination complète des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, d'empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique et d'obtenir des réductions substantielles des forces armées et des armements, compte dûment tenu du principe d'un niveau d'armement suffisant et raisonnable. L'objectif que nous recherchons en nous engageant dans cette voie est l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et non violent, un monde sans guerres ni armements. A condition que nous n'abordions pas cette question en conservant nos anciennes positions inspirées par des intérêts égoïstes étroits et que nous nous inspirions au contraire d'une pensée politique nouvelle, cet objectif est tout à fait réaliste et réalisable.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

La faisabilité pratique d'un progrès véritable vers le désarmement nucléaire a été prouvée par la percée conceptuelle réalisée à Reykjavik et les premiers fruits qui en ont résulté, à savoir le traité soviéto-américain sur l'élimination des missiles de moyenne et de courte portée. On a déjà beaucoup parlé de l'importance de ce traité, mais nous tenons à insister une fois de plus sur le fait qu'il est le premier à avoir ouvert la porte sur la voie conduisant à un avenir exempt d'armes nucléaires. Il serait simpliste de dire qu'il sera facile de progresser dans cette voie, mais il faut néanmoins s'y engager. L'étape suivante consistera à réduire de moitié les armes offensives stratégiques comme cela a été convenu à Reykjavik, sous réserve du respect le plus rigoureux du Traité concernant la limitation des systèmes anti-missiles balistiques.

L'évolution qui s'est fait jour en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires doit aller de pair avec la conclusion d'accords sur des réductions sensibles des niveaux des armements non nucléaires. Outre des accords dans le domaine du désarmement proprement dit, il est également possible et nécessaire de conclure différents types d'accords dans le domaine politico-militaire, avant tout en ce qui concerne les stratégies de défense et la suffisance militaire, accords qui changeraient la structure des forces armées de façon à répondre aux besoins en matière de défense tout en empêchant les opérations offensives.

On a constaté un progrès notable en matière de franchise dans le domaine militaire. Nous disposons déjà de quelques accords sans précédent dans la pratique mondiale et nous sommes en train d'acquérir une expérience précieuse en ce qui concerne leur application pratique. La confiance devrait se trouver renforcée grâce aux efforts déployés par toutes les parties sur une base de réciprocité.

L'une des conditions indispensables à la sécurité universelle est le respect rigoureux de la Charte des Nations Unies et du droit des peuples à décider en toute indépendance, sans ingérence de l'extérieur, de leurs propres modes et systèmes de développement.

Il est indispensable d'élaborer des mécanismes efficaces de façon à prévenir et régler de façon pacifique les différends internationaux. Plus particulièrement, il faut songer à mettre en oeuvre la proposition du Secrétaire général tendant à créer, dans le cadre des Nations Unies, un centre multilatéral en vue de réduire des risques de guerre et à utiliser plus largement l'institution des observateurs

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

militaires des Nations Unies et des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Toute la gamme des moyens de règlement pacifique des différends ne devrait pas devenir une pièce de musée mais plutôt un ensemble utile d'instruments pouvant servir dans la pratique. Il serait également possible d'envisager ensemble le recours à des missions et groupes non gouvernementaux qui seraient chargés d'analyser les causes et les circonstances de situations de conflit données, et les moyens de les dénouer.

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

Le renforcement de la paix serait facilité si les membres permanents du Conseil de sécurité s'engageaient à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force et à renoncer à toute présence militaire démonstrative. Ces Etats pourraient assumer le rôle de garant de la sécurité régionale.

La Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale adoptée en 1970 et l'examen de son application à la session de l'Assemblée générale continuent d'être un élément important de la pratique internationale. La RSS de Biélorussie y attache une très grande importance et, le 29 octobre 1987, elle a communiqué sa réponse à la demande du Secrétaire général sur cette question (A/42/592/Add.1).

Un monde où tant de pays sont frappés par le malaise du sous-développement peut-il vraiment être sûr? La réponse est parfaitement claire : nous entrons dans une ère où le lien indissoluble entre le droit à la vie et le droit au développement se fait ressentir avec de plus en plus d'acuité. Il est impérieux d'unir nos efforts pour surmonter le sous-développement, garantir la mise en place d'un nouvel ordre économique international et progresser vers la sécurité économique. Retarder une solution reviendrait à faire courir à l'humanité un risque très grave, car nous sommes témoins d'une accumulation très rapide de matériaux inflammables d'une puissance explosive considérable comparable à une menace nucléaire.

Les menaces qui pèsent sur l'environnement assombrissent aussi notre avenir. Là aussi, seuls des efforts conjoints et une stratégie mondiale de protection de l'environnement et de gestion rationnelle des ressources pourrait inverser les tendances actuelles dangereuses. Une stratégie à cette fin pourrait être élaborée dans le cadre d'un programme spécialisé des Nations Unies.

Un monde où les droits de l'homme sont violés ne peut être sûr. Notre approche à l'égard des droits de l'homme ne doit pas être spéculative; elle doit être sérieuse et globale. Il est indispensable de veiller à ce que toutes les conditions soient réunies pour le plein exercice des droits fondamentaux de l'homme : le droit à la vie et au travail. Dans le domaine humanitaire, l'écart entre les mots et les actes doit être diminué. Avant toute chose, il faut que la législation nationale soit partout conforme aux normes et obligations internationales. Les contacts humains sont appelés à rapprocher les peuples, à renforcer la compréhension mutuelle et à éliminer les préjugés et idées

M. Maksimov (RSS de Biélorussie)

préconçues. Le strict respect par tous de la déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix pourrait contribuer sensiblement à la réalisation de ces objectifs. Il conviendrait également d'harmoniser et de parvenir à un accord sur des critères de droit international uniformes afin de traiter, dans un esprit humanitaire, toutes les questions relatives aux contacts humains.

Le cadre dans lequel pourrait s'instaurer un dialogue sur les problèmes humanitaires existe déjà; de nouvelles modalités peuvent aussi être envisagées. La convocation à Moscou d'une conférence internationale sur cette question, comme l'a proposé l'Union soviétique, ne pourrait qu'encourager ce dialogue.

Les efforts conjoints déployés dans le domaine de la culture, de la médecine et des droits de l'homme pourraient s'avérer un élément important d'un système de sécurité générale.

Nous avons déjà indiqué que la création d'un tel système exige que soient renforcés le rôle et la responsabilité des Nations Unies. A notre avis une démarche conjointe doit être envisagée pour veiller à ce que tous les organes et institutions existants des Nations Unies fonctionnent au mieux de leur capacité. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, la Cour internationale de Justice, le Comité d'état-major, les organes délibérants, les agences spécialisées et autres mécanismes des Nations Unies, ainsi que le Secrétaire général, devraient tous participer activement à la solution des problèmes communs.

Des tâches nouvelles et de plus vaste portée exigent également des fonctions plus étendues. En effet, pour renforcer la confiance et la compréhension mutuelle, il devrait être possible de créer, sous les auspices des Nations Unies, un mécanisme de contrôle international renforcé du respect des accords sur la réduction des tensions internationales, la limitation des armements et la situation militaire dans les zones de conflit. Une autre question à examiner est celle de créer une organisation spatiale mondiale.

A notre avis, un dialogue large, constructif et résolu de la part des Etats permettrait aux Nations Unies d'être à la hauteur de toutes ces tâches, dont la solution est nécessaire si nous voulons progresser vers l'instauration d'une sécurité universelle véritable pour toute l'humanité. C'est pourquoi nous préconisons un tel dialogue, sur l'initiative des pays socialistes, afin de créer un système général de paix et de sécurité internationales. La délégation de la RSS de Biélorussie espère que les travaux ultérieurs sur cette initiative rencontreront la même attitude positive et constructive de la part des autres Etats.

M. IMMERMAN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Avant de commencer ma déclaration, j'aimerais faire l'annonce suivante qui, me semble-t-il, devrait intéresser les Membres de la Commission. Il y a à peine deux heures, à Genève, le Secrétaire d'Etat Shultz et le Ministre des affaires étrangères Chevardnadze ont annoncé à la presse que les Etats-Unis et l'Union soviétique étaient parvenus à un accord sur toutes les questions encore en suspens dans le traité proposé sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire.

La délégation des Etats-Unis se félicite de l'occasion qui lui est offerte pour faire partager à d'autres délégations ses vues sur la façon dont les Nations Unies peuvent renforcer la sécurité internationale.

Ma délégation est d'accord avec la quasi-totalité des délégations ici présentes pour reconnaître que la Charte des Nations Unies constitue le moyen le plus efficace de renforcer les principes de base de la sécurité internationale. Les Etats-Unis sont fiers d'avoir participé à l'élaboration de la Charte et ont toujours pleinement appuyé les principes qu'elle incarne. Pendant près d'un demi-siècle, ce document minutieusement élaboré et très souple a servi de base aux arrangements de sécurité collective à travers le monde, ainsi qu'aux activités de maintien de la paix de l'Organisation chargée de renforcer cette sécurité. C'est pourquoi ma délégation accorde une très grande priorité aux efforts visant à mettre pleinement en oeuvre la Charte des Nations Unies.

C'est dans cet esprit que ma délégation juge nécessaire d'attirer une fois encore l'attention des membres de la Commission sur les craintes que lui inspire un projet de résolution qui, tout en prétendant renforcer la paix et la sécurité internationales et rehausser le rôle du système des Nations Unies pour parvenir à cet objectif, aurait, s'il était totalement appliqué, l'effet contraire. La proposition à laquelle fait référence ma délégation figure dans le projet de résolution A/C.1/42/L.89, qui créerait un prétendu système général de paix et de sécurité internationales.

Ma délégation reconnaît que le projet de résolution A/C.1/42/L.89 invoque, en fait, les nobles principes sur lesquels a été fondée, il y a 40 ans, l'Organisation. Il mentionne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion du bien-être socio-économique de tous les peuples, la protection de leurs droits de l'homme et le développement de relations amicales entre Etats.

M. Immerman (Etats-Unis)

Toutefois, tout en rendant hommage aux principes de la Charte, le projet de résolution contient une initiative par trop général et mal conçue qui risque en définitive de dénaturer et de porter atteinte aux principes mêmes de la Charte. Comme le représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Birch, l'a rappelé à la Commission le 20 novembre, le titre du projet de résolution ne mentionne la paix que parce que la délégation du Royaume-Uni a insisté pour l'amender lorsque le Bureau en a été saisi l'année dernière.

M. Immerman (Etats-Unis)

Selon les déclarations du principal porte-parole de cette proposition soumise le 19 novembre à l'examen de la Commission, les auteurs de ce projet n'envisagent rien moins que de créer "une nouvelle organisation de vie sur notre planète" (A/C.1/42/PV.49, p. 31). Les auteurs de cette initiative ont commencé à évoquer l'idée de l'instauration d'un nouveau "système" dans plusieurs institutions des Nations Unies, mais ils se sont soigneusement abstenus d'en définir les grandes lignes.

A cet égard, le représentant de Singapour, l'Ambassadeur Mahbubani, a traduit la pensée de nombre d'entre nous ici même, hier, lorsqu'il a posé une question fondamentale :

> "... si nous devons utiliser pleinement le potentiel offert par la Charte des Nations Unies, pourquoi alors présenter une nouvelle proposition visant la paix et la sécurité globales?" (A/C.1/42/PV.52, p. 29-30)

Ma délégation pense que les Nations Unies et leurs institutions spécialisées constituent déjà un système global en mesure de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes tout à fait prêts à examiner toutes propositions destinées à améliorer le système des Nations Unies, dans les commissions appropriées et les agences spécialisées. Cependant, nous pensons qu'il n'est ni nécessaire, ni souhaitable, de créer, dans le but de renforcer les Nations Unies, des mécanismes faisant double emploi. L'essentiel est que les Etats Membres respectent pleinement les engagements politiques qu'ils ont contractés en adhérant à la Charte.

Les auteurs de l'initiative actuellement à l'examen avancent que les nombreux conflits régionaux intervenus depuis 1945, générateurs de troubles et de souffrances dans le monde, démontrent bien la nécessité d'instaurer un nouveau "système" global de paix et de sécurité internationales. La délégation des Etats-Unis voudrait faire remarquer, en passant, que dans de trop nombreux cas, certains auteurs du projet de résolution A/C.1/42/L.89/Rev.1 ont eux-mêmes contribué à ces troubles et à ces souffrances. Aucun des auteurs de ce projet n'a jugé bon de discuter de la manière dont le nouveau "système" proposé dans le projet de résolution A/C.1/42/L.89/Rev.1 s'appliquerait en cas de conflits. S'agit-il d'un oubli? Les auteurs pensent-ils que leur "système" devrait s'appliquer de manière sélective, c'est-à-dire dans certaines régions seulement? Selon nous, la

M. Immerman (Etats-Unis)

persistance de conflits régionaux est le résultat non pas de prétendus carences ou défauts de la Charte ou du système des Nations Unies mais bien plutôt du non-respect des principes de la Charte de la part d'Etats Membres.

Le projet de résolution A/C.1/42/L.89/Rev.1 n'est pas seulement ambigu, il est rédigé en des termes tout aussi creux que ceux dont ses auteurs font un usage excessif dans certains documents des Nations Unies. Ma délégation n'arrive pas à comprendre quel est, sur le plan pratique, le but exact de ce texte dont les auteurs n'ont pas réussi jusqu'à présent à expliciter l'objectif et ont refusé d'en discuter le contenu en détail. Il faut bien dire que des expressions comme "l'interpénétration des principes régissant la prise de décision dans le monde" ou "des garanties morales et psychologiques de la paix" sont loin d'être claires : en fait, elles sont incompréhensibles. Ma délégation reste très circonspecte à l'égard de cette proposition. Selon nous, tant que des éclaircissements n'auront pas été apportés, la Commission n'a aucune raison d'accepter ce projet.

De plus, la Première Commission ne devrait pas être appelée à examiner des suggestions relatives aux aspects non militaires de la sécurité. Des propositions de ce genre ont été présentées par les auteurs de l'initiative dont nous sommes saisis; elles sont actuellement à l'étude, comme il convient, dans les Deuxième, Troisième et Sixième Commissions. Ces Etats Membres ont la possibilité de choisir d'autres instances appropriées au sein du système des Nations Unies pour présenter les propositions concrètes dans des domaines donnés. De même, s'ils n'ont aucune proposition concrète à formuler touchant au renforcement de la sécurité internationale mais souhaitent tout simplement inciter d'autres gouvernements à agir dans ce sens, la meilleure façon de faire est de présenter un projet de résolution formulé clairement et relatif à l'examen de la mise en oeuvre de la déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.

Cela dit, la proposition tendant à faire participer des personnalités étrangères, aussi éminentes soient-elles, n'est absolument pas acceptable. Cette proposition laisse entendre que des carences fondamentales existent dans le système des Nations Unies. Elle n'est rien d'autre qu'une tentative ayant pour but de soustraire l'examen de l'organisation et de l'avenir des Nations Unies de l'ordre du jour de l'instance appropriée, c'est-à-dire l'Assemblée générale, et de mettre cette question entre les mains d'un groupe anonyme éloigné de tout contrôle national. Un tel groupe porterait sans nul doute atteinte à l'autorité des Etats

M. Immerman (Etats-Unis)

Membres qui, dans le cadre du Chapitre VII de la Charte, doivent contrôler le fonctionnement de l'Organisation. Cette façon de procéder ferait également double emploi avec les travaux du Comité de la Charte dont le titre complet "Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation", décrit parfaitement la portée et le mandat. De toute évidence, la Première Commission n'est pas habilitée à examiner une proposition, dont l'étude incombe aux experts juridiques de la Sixième Commission et à son sous-groupe chargé de la Charte.

Les auteurs du projet de résolution A/C.1/42/L.89/Rev.1 n'ont toujours pas réussi à décrire de manière précise cette proposition, ni à la défendre. Quel résultat plus concret pourrait obtenir un groupe inconnu d'experts? Quelle serait la composition de ce groupe? Comment les experts seraient-ils choisis? Quel en serait le nombre? Quel serait leur mandat : un réexamen de l'ensemble du système international, y compris les questions touchant aux domaines économique, social, humanitaire, de l'environnement, et du désarmement? L'existence elle-même d'un tel groupe, quelle que soit la durée de son mandat, pourrait empêcher l'Assemblée générale d'examiner de nouvelles initiatives émanant des Etats Membres au motif que leur adoption pourrait porter préjudice aux travaux des experts.

Il est bien peu opportun de lancer une initiative aux contours aussi imprécis alors même que les Nations Unies connaissent une grave crise financière. Si l'Assemblée générale acceptait une telle initiative elle confirmerait alors les jugements des critiques selon lesquelles nous ne sommes pas capables de nous attacher à l'examen de questions spécifiques importantes ni de contrôler notre budget.

La délégation des Etats-Unis tient à souligner qu'elle est opposée à l'idée d'un prétendu nouveau système général non pas à cause de son origine mais parce qu'il s'agit là de la première phase d'une opération de restructuration importante du système des Nations Unies qui ferait double emploi et qui créerait une nouvelle charge financière tout en étant purement idéologique. Les Etats-Unis s'opposeront également à toute proposition de nature identique au projet A/C.1/42/L.89/Rev.1, qui selon nous, est dans son essence, non fondé et dangereux pour le système de sécurité collectif consacré par la Charte. Les Etats-Unis ne peuvent appuyer aucune initiative tendant à redéfinir, à amender ou à réécrire la Charte, document qui, depuis quatre décennies, est au service des Etats Membres.

M. Immerman (Etats-Unis)

Nous avons constaté que, soumise pour la première fois il y a deux ans, la proposition de créer un nouveau "système" général prétendant traiter de questions liées à la sécurité internationale est toujours aussi peu étoffée. Elle continue d'avoir des incidences financières et porte en soi la menace de se substituer à l'Assemblée générale et de mettre l'avenir des Nations Unies entre les mains d'inconnus. Dans ces conditions, la délégation des Etats-Unis ne peut qu'espérer que les auteurs du projet de résolution A/C.1/42/L.89/Rev.1 n'essaieront pas de demander à la Première Commission, d'acheter chat en poche, selon l'expression familière anglaise, lorsque ce projet de résolution sera soumis au vote.

La délégation des Etats-Unis déclare à nouveau qu'elle est prête à réexaminer des propositions plus élaborées et plus précises lors d'autres sessions de l'Assemblée générale, et dans des commissions appropriées. De telles propositions seraient alors examinées de façon adéquate par les représentants des Etats Membres dans les organes pertinents des Nations Unies, autrement dit par le Groupe d'experts le plus fiable.

Le Gouvernement des Etats-Unis s'est réellement engagé à renforcer la sécurité internationale. Ainsi, ma délégation attend avec impatience la signature, à Washington, le mois prochain, d'un traité qui réduira le nombre des armes nucléaires sur notre planète. Nous estimons que des mesures sérieuses destinées à éliminer les armes, ainsi que le demande ce traité, peuvent, bien davantage que des projets de résolution conçus en des termes ambigüs comme celui actuellement à l'examen, donner une nouvelle impulsion aux travaux de la Première Commission et des Nations Unies en général et encourager nos efforts collectifs pour maintenir et renforcer la paix et la sécurité internationales.

M. BIRCH (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Au nom de ma délégation, je voudrais exprimer notre profonde satisfaction devant la nouvelle qui vient de nous parvenir selon laquelle M. Shultz et M. Chevardnadze ont annoncé leur accord sur les termes d'un traité sur l'élimination de leurs forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous présentons nos félicitations les plus sincères aux délégations de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des Etats-Unis d'Amérique à l'occasion de cet événement historique, félicitations auxquelles j'en suis certain, chacun ici dans cette salle tiendra à s'associer.

Dans sa déclaration, ce matin, le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a cherché à nous jeter aux yeux de la poussière d'étoiles. Il a évoqué un certain nombre de personnalités, dont mon premier ministre, Mme Thatcher. Il a ensuite laissé entendre que Mme Thatcher et moi-même aurions en quelque sorte des points de vue différents sur la proposition soviétique relative à la création d'un système général de paix et de sécurité internationales. Pour qui connaît un tant soit peu Mme Thatcher, il est évident que la façon la plus rapide d'avoir un billet pour Londres serait de faire des déclarations non conformes à ses instructions et je puis assurer le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique que j'ai bien l'intention de passer la fête de Thanksgiving à New York.

Mme Thatcher croit aux actes plutôt qu'aux paroles, au pragmatisme plutôt qu'à de vagues philosophies, et elle estime que le respect de la Charte des Nations Unies est le moyen de parvenir à un monde humain et civilisé. Je sais qu'elle l'a dit on ne peut plus clairement lors de sa visite à Moscou en avril. Et c'est précisément l'attitude que nous adoptons à l'égard de l'initiative soviétique actuelle. Le nouveau lustre que M. Petrovsky a voulu donner ce matin au projet de résolution soviétique dont nous sommes saisis n'a pas dissipé nos doutes.

On a remplacé la proposition du groupe d'experts par la participation de personnalités éminentes, mais cela ne nous explique pas pourquoi ces personnalités seraient mieux placées que nous, les Etats Membres de l'Organisation, pour décider de la façon dont l'Organisation doit fonctionner. Je remarque que dans sa déclaration, M. Petrovsky a dit que les auteurs avaient provisoirement abandonné leur idée de créer un groupe d'experts. Nous sommes prêts à discuter de tous les problèmes et de toutes les questions qui ont été soulevés au cours de ce débat ar. ıé et intéressant, mais faisons-le dans le cadre des organes existants des Nations Unies et n'excluons aucun pays, petit ou grand, riche ou pauvre, de ces délibérations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Danemark, qui parlera au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne.

M. BIERRING (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Lors de notre intervention du 19 novembre sur la sécurité internationale, nous nous sommes brièvement référés à ce point 73 de l'ordre du jour, qui y a été inscrit pour la première fois à la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Les Douze se sont félicités d'emblée du renouveau d'intérêt à l'égard des Nations Unies que les auteurs de cette initiative ont manifesté. Nous pensons nous aussi, compte tenu des nombreux problèmes qui affrontent le monde, qu'un renforcement de la coopération multilatérale dans tous les domaines reste indispensable.

Les Douze tiennent à souligner une fois de plus que, comme le prévoit la Charte, l'Organisation a un rôle essentiel à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans le développement de relations amicales entre les Etats et dans la promotion de la coopération internationale pour régler les problèmes internationaux de nature économique, sociale, culturelle ou humanitaire, dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous sommes convaincus que c'est là une approche fondamentale qui doit être partagée par tous.

Comme nous l'avons réaffirmé dans notre déclaration du 19 novembre, l'objectif des Douze est de renforcer le rôle des Nations Unies dans tous ces domaines.

Cependant, les Douze n'ont pas été convaincus de la validité de l'approche préconisée dans le projet de résolution présenté l'année dernière au titre de ce point de l'ordre du jour et nous n'avons donc pas pu l'appuyer.

Depuis lors, nous n'avons cessé d'étudier avec grand soin et vive attention un certain nombre de textes et de déclarations ultérieurs relatifs à la question d'un système général de paix et de sécurité internationales. Nous avons également écouté attentivement les déclarations faites par les auteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Cependant, les commentaires supplémentaires apportés par les auteurs n'ont élucidé ni le sens ni l'intention de cette initiative. Aucune des opinions que nous avons pu entendre ne nous ont convaincus de la nécessité, voire de l'utilité de créer un système général de paix et de sécurité internationales, ni, par conséquent, de créer un groupe d'experts chargé d'étudier la question.

M. Bierring (Danemark)

La Charte des Nations Unies fournit déjà la base nécessaire au maintien de la paix et la sécurité internationales, et les Douze restent disposés à coopérer pour garantir que le système de sécurité consacré dans la Charte soit pleinement mis en oeuvre. Nous estimons que le système existant des Nations Unies nous fournit toutes les possibilités d'examiner et d'appliquer des propositions détaillées à cette fin. Le problème ne réside pas dans le système, mais dans l'application effective par tous les Etats Membres, des obligations découlant de la Charte.

En conséquence, nous sommes fermement d'avis qu'il n'y a nullement lieu de rechercher un système de rechange ou complémentaire, ni de créer un groupe d'experts pour l'étudier. Au mieux, cela ne ferait que détourner l'attention du problème de l'application insuffisante des obligations existantes découlant de la Charte. Au pire, nous craignons que cela n'entraîne une reformulation ou une redéfinition, directe ou indirecte, de la Charte des Nations Unies.

Nous partageons la préoccupation exprimée par d'autres à l'égard de la proposition de créer un groupe d'experts. Confier cette question à un groupe d'experts reviendrait à remettre en question le système de sécurité prévu par la Charte qui nous a bien servis pendant plus de quatre décennies. Pour les Douze, cela est inacceptable. En fait, nous nous voyons contraints de nous demander si une telle démarche serait justifiée étant donné que le système des Nations Unies lui-même dispose, par exemple par son comité de la Charte, des capacités et de la souplesse nécessaires à l'examen et à l'élaboration de propositions visant à renforcer le rôle de l'Organisation, notamment dans le domaine du maintien de la paix et la sécurité internationales sous tous ses aspects. Les Douze restent pleinement attachés au maintien en fonctions des mécanismes existants. Notre volonté de coopérer avec tous les autres Etats Membres à cette fin reste inchangée.

Comme nous l'avons dit dans notre déclaration du 19 novembre, nous sommes partisans d'une discussion constructive et concrète à ce sujet, et nous avons alors appelé l'attention sur certains domaines particuliers. En poursuivant cette initiative, les auteurs du projet de résolution pourraient ne pas rendre justice aux fondateurs de l'Organisation. Ceux qui ont rédigé la Charte étaient pleinement conscients de la corrélation entre les problèmes de nature économique, sociale, culturelle ou humanitaire, ainsi que de la nécessité de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. En fait, le tout premier Article de la Charte le stipule clairement.

M. Bierring (Danemark)

En conclusion, nous aimerions réaffirmer notre satisfaction de voir le renouveau d'intérêt manifesté par les coauteurs au sein des Nations Unies.

Le fait que les Douze ne voient pas la nécessité de créer un tel système général ni de charger un groupe d'experts d'étudier la question ni de demander l'assistance de personnalités éminentes, ne signifie pas que le débat ait été stérile. Il a plutôt servi à concentrer l'attention sur l'importance qu'il y a à assurer la mise en oeuvre efficace des obligations fondamentales découlant de la Charte. Les Douze sont disposés à examiner constructivement toute proposition concrète présentée officiellement au sein des organes et dans les contextes appropriés, en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et de sa charte.

M. NOWORYTA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution révisé A/C.1/42/L.89/Rev.1 sur la question du système général de paix et de sécurité internationales. Je le fais au nom des délégations de la Bulgarie, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la Tchécoslovaquie, de la République démocratique allemande, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Roumanie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République démocratique populaire lao, de Madagascar, du Viet Nam et de la Pologne.

Le projet actuel est le résultat de consultations approfondies avec un grand nombre de pays qui ont présenté de nombreuses suggestions précieuses et des questions pour examen. Les coauteurs se sont efforcés de tenir compte de ces considérations dans toute la mesure du possible. Dans ces consultations, nous avons été guidés par un esprit de dialogue constructif, convaincus que cela pouvait contribuer de façon importante à une véritable sécurité internationale.

L'idée d'un système général de paix et de sécurité internationales provient de la Charte des Nations Unies et des pratiques internationales du monde d'aujourd'hui. Le monde a atteint un stade de son histoire qui nécessite une nouvelle approche et une action conjointe de la part de la communauté internationale tout entière.

En rédigeant le texte révisé, les coauteurs ont essayé de s'appuyer le plus possible, sur le style approuvé par consensus des résolutions adoptées précédemment visant les problèmes liés à la sécurité internationale. Ces termes se trouvent dans l'ensemble du texte du projet de résolution. Nous nous sommes largement inspirés de la Déclaration récemment adoptée sur le renforcement de l'efficacité du

M. Noworyta (Pologne)

principe du non-recours à la force ou à la menace de la force dans les relations internationales. Nous avons également utilisé des suggestions émanant de différentes délégations lors du processus de consultations, ainsi que des termes spécifiques transmis par les coauteurs.

Dans le projet de résolution, il est souligné au préambule que depuis l'adoption de la Charte, il s'est produit de grands changements politiques, économiques et sociaux et des progrès scientifiques sans précédent. En même temps, les nouveaux défis lancés à la survie de la race humaine par la menace nucléaire et les problèmes globaux urgents ont suscité l'interdépendance des nations. Etant donné ces défis et l'interdépendance croissante des pays, facteur généralement reconnu, il est nécessaire d'encourager une méthode globale de sécurité qui assurera la sécurité de tous les pays grâce à leurs actions conjointes dans tous les domaines. Cette conclusion capitale de la Commission Palme se trouve mentionnée au sixième alinéa du préambule. Tout cela donne une importance accrue aux objectifs et principes de la Charte et au besoin qu'ont les Etats de les appliquer de manière plus efficace dans la conduite de leurs affaires.

Le projet de résolution découle du besoin d'élaborer un dialogue international productif et sérieux sur les moyens d'assurer une sécurité globale fondée sur la Charte et dans le cadre des Nations Unies. Conformément aux sentiments exprimés lors du dialogue qui a suivi, dans le projet de résolution, il est solennellement réaffirmé que le mécanisme de sécurité collective consacré dans la Charte, constitue l'instrument fondamental et irremplaçable pour préserver la paix et la sécurité internationales.

Dans ce projet de résolution, on souligne également le besoin d'utiliser pleinement les moyens existants pour le règlement pacifique des différends internationaux conformément à la Charte.

Tenant compte du besoin d'une méthode d'approche globale à la sécurité, tous les Etats sont priés, dans le dispositif du projet de résolution, de concentrer leurs efforts sur l'établissement de la sécurité intégrale par des moyens politiques pacifiques dans tous les domaines des relations internationales, soit le désarmement, le règlement pacifique des crises et des conflits, le développement économique, la coopération, la conservation de l'environnement, ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

M. Noworyta (Pologne)

Pour répondre aux préoccupations d'un certain nombre de délégations, le dispositif du projet de résolution comporte un appel à la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale.

Afin de faciliter plus avant la discussion du concept de sécurité générale de manière démocratique et ouverte et pour tirer parti des ressources intellectuelles de l'humanité, les coauteurs ont proposé que le Secrétaire général prépare une étude appropriée, aidé d'un groupe d'experts.

Comme cette proposition n'a pas reçu l'approbation générale, les coauteurs, guidés par un esprit de compromis et de bonne volonté, ont proposé une autre approche qui envisage de charger le Secrétaire général d'explorer les moyens d'organiser un échange de vues sur la question, avec la participation de personnalités éminentes et de faire rapport à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Cette méthode d'approche suit de très près la suggestion qui figure dans le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation. Le Secrétaire général est convaincu que :

> "L'ONU devra apprendre à associer plus étroitement hommes d'Etat et scientifiques de premier plan, originaires de tous les pays à sa mission mondiale." (A/42/1, p. 20)

Une méthode d'approche si nouvelle pourrait faciliter la tâche d'élaborer les moyens d'assurer la sécurité dans les années à venir.

Une tendance bien claire s'est dégagée du débat actuel visant à entreprendre un dialogue sur la sécurité internationale générale. Pour cette raison, nous suggérons d'inclure à l'ordre du jour de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, le point intitulé "Système général de paix et de sécurité internationales".

Les coauteurs présument que la mise en oeuvre des dispositions de ce projet de résolution n'entraînera pas d'incidences financières. Nous espérons que l'esprit de compromis démontré par les coauteurs du projet de résolution permettra à la Première Commission de l'adopter sans vote.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à M. Kheradi, Secrétaire de la Commission.

M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer la Commission de ce que les pays suivants se sont portés auteurs du projet de résolution A/C.1/42/L.89/Rev.1 : Madagascar, le Viet Nam et la République démocratique populaire lao. Le Cameroun et l'Ethiopie se sont portés auteurs du projet de résolution A/C.1/42/L.91.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant d'ajourner la séance, je voudrais informer la Commission de ce que les représentants des pays suivants se sont inscrits sur la liste des orateurs de cet après-midi : le Brésil, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, les Pays-Bas, la République démocratique populaire lao, la République arabe syrienne, l'Afghanistan, l'Algérie, le Nigéria, le Libéria, la République socialiste soviétique d'Ukraine, le Nicaragua, Oman et l'Iraq.

La séance est levée à 13 heures.